ROYAL BAKING POWDER

Absolument pure

Poudre faite avec la crème de tartre de raisin pur.

Bureau météorologique.

Washington, 25 août — Indications pour la Louisiane—Temps généralement beau samedi et dimanche; vents frais du sud.

PROCES DREYFUS.

SUITE.

Le témoin a reconnu l'identité du bordereau et du document qui lui avait été soumis; il démontre l'identité des lettres qui lui ont été soumises et des lettres des documents reconnus comme ayant été écrits par Esterhazy. Ces ressemblances ne se trouvent pas dans l'écriture de Dreyfus. Il y a dans Esterhazy des particularités de ponctuation et une façon de commencer les lignes, que l'on remarque aussi dans le bordereau, mais qui ne se trouvent pas dans l'écriture du prisonnier.

Poursuivant, le témoin parle des particularités du papier à calquer que, c'est un fait connu, Esterhazy employait, et dit que la date du bordereau doit être le 24 juillet 1894.

En réponse à une question du tribunal, le témoin refuse d'admettre que le bordereau soit d'une écriture déguisée. Il dit qu'il a été écrit avec une grande rapidité, ce qui détruit toute théorie d'altération ou de décalque.

Le général Gonse demande la permission de questionner M. Gobert et dit:

Dans quelle liste de l'armée avez-vous cherché le nom de Dreyfus?

—M. Gobert. Je me suis servi de la liste généralement tenue par les maisons de commerce.

Le général Gonse fait remarquer que cette liste ne donne pas l'information que prétend avoir obtenu M. Gobert, mais celui-ci maintient qu'il n'a dit que la vérité pure et simple.

Cependant, le général Gonse fait allusion à certaines connaissances faites par M. Gobert, qui répond, en causant une sensation dans le tribunal:

Je proteste hautement contre les insinuations du général Gonse. Il n'y a pas un seul mot de vrai dans ce qu'il dit.

Une autre dispute s'élève entre le général Gonse et M. Gobert au sujet de l'examen du bordereau M. Gobert dit que le colonel d'Abbeville était présent, mais celui-ci s'avance précipitamment et dit qu'il n'a jamais vu M. Gobert avant aujourd'hui, et il ajoute:

—Si les souvenirs de M. Gobert sont aussi exacts que celui-ci, la cour tirera ses propres conclusions. (Murmures de désapprobation).

A ce point Dreyfus déclare de la façon la plus positive qu'il n'est jamais allé à la Banque de France où M. Gobert était employé, et qu'il n'a jamais eu de relations avec qui que ce soit dans la Banque. Le prisonnier affirme que son désir est de dire la vérité. Il admet qu'il s'est engagé dans diverses entreprises financières, mais il dit qu'il n'a jamais demandé des informations écrites ou verbales a la Banque de France.

Il y a un mouvement général de curiosité quand M. Bertillon, le directeur bien connu du service anthropométrique, est appelé, et l'intérêt augmente quand il s'avance à la barre des témoins. Il est suivi de quatre soldats et d'un sous-officier portant de grands portefeuilles, des tableaux noirs et divers paquets et objets qu'ils déposent sur la plateforme au grand amusement de l'auditoire.

M. Bertillon prélude à sa déposition en disant que ses explications ne seront comprises que d'un nombre limité de personnes, et qu'en conséquence il demande à la cour de lui permettre de s'en référer aux documents qu'il a apportés afin de rendre son témoignage plus intelligible. (Rires).

Le spécialiste ouvre alors ses paquets de photographies, de plans, etc. Une table est apportée pour qu'il y dépose la masse des papiers présentés.

D'un ton monotone, comme un écolier récitant une leçon, M. Bertillon entreprend de démontrer techniquement comment il a acquis la conviction de la culpabilité de Dreyfus. Il relate les faits publiés le 22 avril. Il dit qu'il se propose de prouver à la cour:

1. Que le bordereau est un document altéré;

2. Qu'il n'a pu être écrit que par le prisonnier;

3. Qu'il a été écrit à la main au moyen de mots écrits placés au-dessous du papier à calquer de façon à être entièrement visible.

Continuant, le témoin déclare que Dreyfus n'a pas recouru à l'imitation de l'écriture courante d'Esterhazy, parce que cette étude eut été trop longue, et qu'il s'est servi du procédé de la décalque, qui est plus facile à apprendre.

A l'appui de ses théories M. Bertillon présente des photographies du bordereau, etc. Au cours de ses démonstrations, le témoin s'avance vers le tribunal et indique du doigt des pièces justificatives de ses théories.

Mes Demange et Labori, les juges et d'autres personnes se groupent autour de M. Bertillon.

Dreyfus parait stupéfait du jargon comparativement incompréhensible, et de nombreux spectateurs quittent la salle.

Soudainement, l'attention de ceux qui sont restés dans la salle est attirée par la remarque suivante faite à haute voix par M. Bertillon:

Nous avons clairement devant nous un document fabriqué. Un mot suit toujours l'autre à une distance de 1 millimetre 25 à 2 millimètres 25. C'est un phénomène peu naturel.

Me Labori suit quelques moments le spécialiste, regagne son siège, lève les bras et dit: C'est des plus extraordinaires.

M. Bertillon continue ses explications et cause un tel «tourbillon» dans le cerveau de ses auditeurs que le colonel Jouaust finit par dire: Il nous faut quelques minutes de repos.

A la reprise de l'audience M. Bertillon fait de nouvelles démonstrations. Il compare les mots du bordereau avec les mots des documents de comparaison.

Se penchant sur le banc des juges, il place le bordereau sur un transparent et entreprend de démontrer qu'en opérant de cette façon Dreyfus a réussi à formuler les principales règles qui lui ont servi de guide pour ses points de jonction.

Le témoin fait remarquer que tout copiste possédant la clé de ces règles pourrait reproduire le bordereau en entier.

Continuant, M. Bertillon entreprend d'en démontrer la praticabilité.

Quand des personnes sont accusées, dit-il, ce n'est pas suffisant de repousser les acusations par des dénégations, mais il est nécessaire de prouver qu'elles n'ont pas fait ce dont elles sont accusées. Dans ce cas-ci l'ériture est déguisée. Il y a, conséquemment, des présomptions que l'accusé est coupable.

M. Bertillon fait ensuite remarquer que cinq questions dans le bordereau sont décalquées de la même façon, et il ajoute:

J'avais atteint cette conclusion dans mes expériences quand j'ai été mandé à la prison du Cherche-Midi par le commandant d'Ormes Cheville.

Le commandant m'a dit qu'il désirait mon opinion personnelle sur les méthodes cryptographiques, les encres sympathiques, etc., qui pouvaient aider la famille de Dreyfus à correspondre avec lui. Cette requête était en partie due au fait que de nombreuses lettres adressées au prisonnier par sa famille avaient été reçues par les fonctionnaires. Au cours de cette entrevue, le commandant d'Ormes Cheville m'a présenté une de ces lettres. J avais à peine jeté un regard sur cette lettre que j'ai été étonné de remarquer le même genre d'«o» négatif qui m'avait tant frappé. C'était dans une lettre de Mme Dreyfus.

Le spécialiste explique ensuite comment il a trouvé les mêmes particularités de l'écriture de Dreyfus dans celle d'autres membres de sa famille, et il fait un long et parfaitement inintelligible exposé tendant à démontrer que ceci prouve la culpabilité du prisonnier.

L'auditoire, ignorant entièrement la signification des termes techniques, ponctue les expressions bizarres de l'«anthropométriste» par des éclats de rire.

Les membres de la cour martiale font évidemment de grands efforts pour comprendre, tandis que Dreyfus, apparemment fatigué, essaie de suivre les démonstrations.

Ma théorie, continue le témoin, a été considérée en 1894 par le ministre de la guerre favorable au prisonnier. Si la défense l'avait acceptée toutes les longues investigations ministérielles auraient dû être recommenées.

A ce point, le témoin élève la voix et frappe la table de son poing. Quand le mot «grille» (arte perforée employée pour le langage chiffré) a été prononcé au cours du procès de 1894 les traits du prisonnier se sont contractés. Quand j'ai parlé de la fabrication du bordereau il s'est érié: «Le misérable, il m'a vu écrire alors!»

Je n'ai pas entendu la remarque, mais quand elle m'a été répétée ce fut une révélation car, s'il avait été innocent, le mot «fabrication» l'eut réjoui au lieu de l'effrayer.

Une animation se manifeste de nouveau dans la salle quand M. Bertillon annonce qu'il va donner une démonstration pratique de la façon dont le bordereau a été fabriqué au moyen de mots préparés.

Le témoin s'asseoit à une table et commence la copie du bordereau sur une feuille de papier semblable à celui du fameux document.

Après un quart d'heure, le colonel Jouaust suggère qu'il n'est pas nécessaire de terminer la démonstration.

M. Bertillon se lève et montre aux juges le résultat de son travail, en remarquant: J'étais dans une mauvaise position.

L'auditoire conclut de cette remarque que l'expérience n'a pas réussi, et l'expression de la figure de M. Bertillon semble corroborrer cette opinion.

L'audience est levée à onze heures 45.

Après l'audience, de nombreuses personnes ont entouré Me Labori, anxieuses de connaitre l'opinion de l'avocat sur l'imitation du bordereau faite par M. Bertillon.

L'avocat dit qu'autant qu'il a pu en juger par un rapide coup d'œil, le travail de M. Bertillon a certainement une ressemblance avec l'original, mais qu'il n'est d'aucune façon identique.

Mais, a-t-il ajouté, M. Bertillon n'a fait que ce que pourraient faire des douzaines d'autres personnes. Cela prouve simplement qu'il est un habile fabricateur. C'est tout.

Aujourd'hui, Me Labori a fait citer à comparaitre dix nouveaux témoins.

Les assiégés de la rue de Chabrol.

Presse Associée.

Paris, France, 25 août—M. Guérin et ses amis, qui sont toujours assiégés au siège de la Ligue antisémitique, a causé une certaine excitation cette après-midi en jetant par les fenêtres des circulaires dénonçant les juifs.

Quand les agents de police ont essayé d'empêcher les passants de ramasser les circulaires les Guéristes les ont bombardés avec des briques.

La police a aujourd'hui inondé les murs voisins de la forteresse de M. Guérin de désinfectants, à cause de la puanteur abominable qui se répand depuis que les conduites d'eau sont coupées.

Incident devant la forteresse de M. Guérin.

Presse Associée.

Paris, France, 25 août — A une heure avancée de la soirée un reporter de l'"Anti-Juif" a tenté de ravitailler la forteresse dans laquelle M. Guérin s'est barricadé, mais la police l'en a empêché.

M. Guérin, très irrité, a fait feu deux fois sur un agent de police. Aucune balle n'a porté, mais cet incident va probablement précipiter les choses.

A la commission anglo-vénézuélienne.

Presse Associée.

Paris, France, 26 août - La commission d'arbitrage anglo-vénézuélienne a repris ses séances aujourd'hui.

Le professeur John R. Soley a continué son exposé au nom du Vénézuéla. Il a dit que si les preuves de la souveraineté anglaise manquaient, des preuves du contrôle du Vénézuéla existaient. Il a consacré une grande partie de son discours à l'entente de 1895.

Le dossier de l'enquête Tavernier.

Presse Associée.

Paris, France, 25 août—Le général marquis de Galliffet, ministre de la guerre, a transmis aujourd'hui à la cour martiale de Rennes le dossier de l'enquête Tavernier sur la conduite du colonel du Paty de Clam, dossier requis mercredi dernier par Me Labori, avocat de la défense.

Précautions contre la peste.

Presse Associée.

Londres, 25 août—Des précautions spéciales ont été prises aujourd'hui à Southampton et dans les autres ports anglais contre la peste bubonnique et la fièvre jaune.

Tous les navires arrivant des ports espagnols et portuguais sont soumis à une inspection sévère.

Au Transvaal.

Presse Associée.

Prétoria, Transvaal, 25 août—Par 18 voix contre 9 le Volksraad a adopté aujourd'hui le rapport de majorité de la commission de la dynamite, qui maintient le monopole.

Le général Joubert a envoyé aujourd'hui à tous les officiers dans les campagnes une circulaire leur enjoignant de s'abstenir de tout acte tendant à amener un conflit avec une autre puissance. Il déclare qu'aucun étranger ne s'enrôlant pas volontairement ne doit pas être forcé à porter les armes.

Le commandant Viljoen a annencé au Volksraad qu'il demandera au gouvernement si, en cas de guerre, il sera prêt à confisquer les propriétés des habitants qui prendront les armes contre le pays.

Au cours d'une interview, après la séance, le commandant Viljoen a dit que si une guerre éclatait un gouvernement militaire serait établi à Johannesburg, et que tous les sujets anglais seraient obligés de partir.

Les émeutes en Autriche.

Presse Associée.

Klagenfurth, Autriche, 25 août—Il y a eu de nouveaux troubles aujourd'hui à Klagenfurth. Dans le conflit d'hier soir entre les troupes et la foule il y a eu de nombreuses personnes blessées, et la police a fait beaucoup d'arrestations.

La question de la dissolution de la Diète de Prusse.

Presse Associée

Londres, 26 août—Le correspondant du "Standard" à Berlin dit:

L'empereur Guillaume a, je crois, changé d'avis au sujet de la dissolution de la Diète de Prusse en apprenant, par la joie exprimée par leurs journaux, combien les Libéraux comptent sur des mesures sévères de ce genre pour opérer une scission entre l'empereur et les conservateurs.

A la suite d'une enquête sur les difficultés du commerce d'exportation avec les Etats-Unis, des experts ont présenté au prince de Hohenlohe, chancelier de l'empire, un long rapport avec requête de prendre en considération à quel point il serait possible de remédier à cet état de choses par des mesures impériales.

Violation de correspondances diplomatiques.

Presse Associée—

Londres, 25 août—Le correspondant du "Daily Mail" à Rome dit:

Les gouvernements italien et allemand ont acquis la preuve que des correspondances diplomatiques échangées entre Paris et d'autres villes sont systématiquement ouvertes.

Il en a été particulièrement ainsi depuis la campagne ouverte contre Dreyfus, le ministère de la guerre français cherchant des preuves pour appuyer l'accusation. Des questions à cet égard seront posées au parlement italien.

Impatience à Johannesburg.

Presse Associée

Londres, 26 août—Le correspondant du "Times" à Johannesburg, qui exprime fortement le "sentiment d'impatience causé à Johannesburg par l'inactivité persistante du gouvernement impérial", dit:

"Johannesburg ne peut pas vivre à jamais sous des hommes d'état qui mettent la main à la charrue et restent résolument immobiles".

Mort de M. Edmond Routledge.

Presse Associée.

Londres, 25 août—M. Edmond Routledge, chef de la maison de publication bien connue Routledge et fils, est mort subitement aujourd'hui.

Interview de Sir Thomas Lipton.

Presse Associée.

Londres, 25 août—Sir Thomas Lipton, propriétaire du Shamrock, le concurrent de la Coupe d'Amérique, interviewé aujourd'hui au sujet du secret maintenu relativement à la construction du yacht, a dit qu'il n'y avait pas plus de mystère au sujet du Shamrock qu'au sujet du Columbia.

Il ne savait pas, a-t-il dit, que le yacht américain eut été exhibé publiquement, ni qu'on en sût plus à son sujet qu'au sujet du Shamrock. Continuant, il a dit:

Quand le mesureur officiel procèdera à son travail tous les détails seront connus.

Ce sera une course honnête, sans entraves. A la première tentative d'entrave nous abandonnerons la course et nous protesterons.

M. Iselin et aussi déterminé que moi à avoir la voie libre, même si nous devons partir vingt fois.

J'aurais été content d'avoir le capitaine Parker et la fleur de l'équipage du Meteor, mais l'empereur Guillaume a sans doute pensé qu'il agissait avec tact en retirant son consentement. Je pars demain.

Le bataillon d'infanterie de marine de l'Olympia.

Presse Associée.

Nice, France, 25 août—Les hommes du bataillon d'infanterie de marine de l'Olympia ont été débarqués aujourd'hui à Villefranche, près de Nice, pour faire l'exercice.

La population entière de la ville a assisté au défilé des soldats américains des hauteurs voisines. Les hommes ont été d'une tenue splendide.

L'amiral Dewey a reçu quelques minutes avant midi la visite de M. Edouard André, consul de Belgique à Manille.

L'amiral a passé tranquillement la journée à bord. Il parait en parfaite santé. Le repos qu'il prend lui est d'un grand bien.

DERNIERE HEURE.

Un drapeau noir à la forteresse de M. Guérin

Presse Associée—

Paris, France, 26 août, 10 heures 30 du matin—La tranquillité a régné la nuit entière dans le voisinage de la rue de Chabrol.

A 4 heures du matin, un drapeau noir est apparu à la fenêtre du grenier.

Système d'éducation russe.

Presse Associée.

Londres, 26 août—Le correspondant du "Times" à St-Pétersbourg dit:

Un ukase impérial récemment lancé établit un système d'éducation largement subventionné par l'état pour les enfants des nobles, des propriétaires terriens et des fonctionnaires.

Le but probable du gouvernement est de contrôler l'éducation de ces enfants et d'empêcher leur association avec ceux des classes plébéiennes.

La peste d'Astrakan.

Presse Associée.

Vienne, Autriche, 25 août—Quoique, d'après les derniers rapports, la peste d'Astrakan, Russie, ne soit pas bubonnique, mais bénigne et pneumonique, le gouvernement roumain a donné l'ordre de fermer la frontière entre la Roumanie et la Russie.

Mort du professeur Dupre.

Presse Associée

Pendleton, Caroline du Sud, 25 août—Le professeur F. J. C. Dupre, du département d'agriculture du collège Clemson, est mort aujourd'hui à Pendleton. Il a écrit de nombreux ouvrages de grande valeur sur l'horticulture et autres sujets du même genre.

LES TROUBLES DE DARIEN

Presse Associée.

Atlanta, Georgie, 25 août—Le shérif T. B. Blount, du comté de McIntosh, a télégraphié ce matin au gouverneur Candler pour le presser de donner l'ordre d'envoyer les troupes de Jones Station à Darien, où la situation est critique.

Le colonel Lawton, qui commande la milice, a demandé par télégraphe des carabines et des munitions. Les carabines ont été immédiatement expédiées par l'adjudant général, mais la Compagnie de messageries Southern a refusé de transporter les mille cartouches, à cause du danger. Ces cartouches seront probablement envoyées cette nuit par un messager spécial.

Le colonel Lawton a pleins pouvoirs. Le gouverneur lui a envoyé ce matin la dépêche suivante:

A R. Lawton, à Savannah, Georgie.

Le shérif Blount demande par télégraphe les troupes de Liberty. Je doute de l'à-propos de cette mesure et je laisse la question à votre discrétion. Ai télégraphié à Hughes, capitaine des troupes de Liberty, de tenir ses hommes prêts à répondre si vous les appelez, mais de ne rien faire sans votre ordre. La population du comté de McIntosh est excitée. La situation requiert du sang froid. Vous en avez et je compte sur vous pour exercer cette sage discrétion que je ne peux pas exercer de si loin. S'il est nécessaire retournez à Darien.

A. D. CANDLER,
Gouverneur.

Toutes les précautions sont prises par le gouverneur, mais comme les nègres sont cinq fois plus nombreux que les blancs, il y a de graves dangers d'une guerre de races.

Prompt jugement nécessaire.

Presse Associée.

Atlanta, Georgie, 25 août—Dépêche spéciale de Chattanooga au «Journal»:

Tom Downs, un jeune nègre de 17 ans, a été maintenu en prison aujourd'hui, sans bénéfice de caution, sous l'accusation d'outrage d'une jeune fille de couleur, Leona Jones, il y a plusieurs jours.

L'attorney de la poursuite a dit que si le nègre n'était pas promptement jugé il serait lynché.

Les spectateurs ont applaudi ces paroles.

Les souscriptions au fonds de Porto-Rico.

Presse Associée

New York, 27 août—Le comité de secours de l'Association des Négociants a reçu des souscriptions s'élevant à $19,650. La Banque nationale de l'Amérique du Nord a reçu $26,254 pour les Porto-Ricains dans la détresse.

L'affaire de Tallulah.

Presse Associée—

Washington, 25 août—On dit au département d'Etat que le rapport annonçant une proposition de règlement de l'affaire du lynchage d'Italiens en Louisiane, sur une base de $5,000 d'indemnité, est incorrect.

Aucune proposition de ce genre n'a été faite par les autorités italiennes et n'a été prise en considération par les fonctionnaires de Washington.

La dernière communication du comte Vinci, chargé d'affaires d'Italie, était à l'effet que les autorités de Rome s'intéressaient principalement à la punition des coupables, et qu'avant des mesures à cet égard il n'y avait pas de base pour toute autre proposition.

L'Exposition Universelle de 1900 à Paris.

Il existe depuis longtemps en France une législation spéciale et éminemment protectrice en faveur des diverses manifestations de la propriété industrielle admise dans les expositions publiques organisées dans ce pays.

Les lois temporaires des 2 mai 1855 et 3 avril 1867, faites à l'occasion des expositions universelles de Paris de 1855 et de 1867 contenaient, à cet égard, des dispositions qui ont été reprises et complétées dans la loi permanente du 23 mai 1868 dont le texte est ci-joint.

En adhérant à l'article 11 de la convention du 23 mars 1883 pour la protection internationale de la propriété industrielle le gouvernement français s'est, d'ailleurs, engagé diplomatiquement à prendre des mesures de cette nature chaque fois qu'une exposition internationale officielle ou officiellement reconnue sera organisée sur son territoire.

Depuis cette époque, l'administration française s'est constamment attachée à procurer une protection plus complète et plus efficace aux diverses manifestations de la propriété industrielle admise dans les expositions publiques. Elle a, dans ce but, promulgué, le 30 octobre 1888, une loi spéciale relative aux produits admis à l'exposition de 1889 et elle compte déposer prochainement au Parlement un projet de loi encore plus détaillé et plus explicite, à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Cette loi sera à la fois très libérale et très protectrice. Elle suspendra, notamment, en faveur des objets figurant à l'Exposition, diverses causes de déchéance du droit de propriété industrielle qui les atteindraient, en temps ordinaire, par exemple la déchéance pour cause de non exploitation en France.

Loi du 23 mai 1868.

Article 1er—Tout Français ou étranger, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 5 juillet 1844, soit d'un dessin de fabrique qui doive être déposé conformément à la loi du 18 mars 1806, ou ses ayants droit, peuvent, s'ils sont admis dans une exposition publique autorisée par l'administration, se faire délivrer par le Préfet ou le Sous-Préfet, dans le Département ou l'Arrondissement duquel cette exposition est ouverte, un certificat descriptif de l'objet déposé.

Article 2.—Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

Article 3—La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'exposition.

Elle est adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture et accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et, s'il y a lieu, d'un plan ou d'un dessin du dit objet.

Les demandes ainsi que les décisions prises par le Préfet ou le Sous-Préfet sont inscrites sur un régistre spécial qui est ultérieurement transmis au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics et communiquées, sans frais, à toute réquisition. La délivrance du certificat est gratuite.

C. LAZARD & CO., L'td.

LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE

VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.

1 nov—Dim Mar Jeu Sam

VINS ET LIQUEURS

Cognac—In Wood—		Par gallon
Otard, Dupuy & Co. vintage 1895....		$4 85
Otard, Dupuy & Co. vintage 1893....		5 10
Otard, Dupuy & Co. vintage 1891....		5 25
Otard, Dupuy & Co. vintage 1889....		5 75
Otard, Dupuy & Co. vintage 1885....		6 10
Otard, Dupuy & Co. vintage 1878....		6 75
Otard, Dupuy & Co. vintage 1875....		7 2
Otard, Dupuy & Co. vintage 1870....		7 75
Otard, Dupuy & Co. vintage 1865....		8 00
Otard, Dupuy & Co. vintage 1860....		9 50
Otard, Dupuy & Co. vintage 1854....		10 25
Californie de Lachman & Jacobi, 1887		3 00
Whiskey, Gin et Rum—		
Pêche, vieux, le gallon........	2 25	3 50
Burke's old Irish Whiskey, 12 quarts		10 50
Pomme, le gallon........	2 25	3 50
Burke's Old Scotch Whisky, 12 quarts........		10 75
Ouest........	1 15	1 1
Bourbon........	1 40	3 5
Seigle........	1 50	2 5
Ecosse, 117 deg. proof........		4 50
Irlande, 117 deg. proof........		4 50
Duffy's malt whisky, par caisse........		8 50
Genièvre—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par gallon........	1 15	1 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par gallon........		3 00
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse........		9 00
David McArthur & Co.'s Old Tom Gin, par caisse........		7 50
Holland, par caisse........		8 00
Rum de la Jamaique, 115 deg. proof, par gallon........		4 50
Rum de Santa Cruz, 117 deg. proof........		4 50
Rotterdam, Green Boxes, 12 quarts, key brand........		7 00
Rotterdam Gin, Green Boxes, 12 quarts, ancher brand....		7 25
John Kreuyper & Son, Rotterdam, Degen cases de 12 bouteilles........		9 50
Champagnes, Par Caisse	12 quarts	24 pints
Mumm's Extra Dry........	$31 25	33 25
Louis Roederer........	31 50	33 50
Piper Heidsieck........	31 00	33 00
Veuve Cliquot, Ponsardin, Reims, yellow label........	32 75	34 7
Delbeck & Co.'s extra Dry, qts.	29 50	31 5
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts.	28 00	30 0
Moët & Chandon white seal, qts	31 00	33 0
Liqueurs, Marie, Brizard & Roger—		
Anisette, en panier de 2 pomponelles.		$3 25
Anisette, 12 bouteilles, qts, par caisse.		$15 0
Curaçao, 12 quart jugs superfine, caisse		14 50
Maraschino, 12 bouteilles, caisse....		14 75
Punch au Cognac, 12 quarts, caisse..		13 00
Punch au Cognac, 12 litres, caisse...		14 00
Eau-de-Vie de Dantzick, 12 qts, caisse.		15 00
Assorted in 12 decanters, bouchons en verre, caisse........		16 75
Assorted in 12 quarts bouteilles, caisse........		14 50
Crême de Vanille, 12 qts bout., caisse.		14 50
Cocao Vanille, 12 qts bout., caisse....		14 50
Crême de Noyau, 12 qts bout., caisse.		14 50
Pralines grillées à la Vanille, 12 quarts, caisse........		14 50
Cocoa chouva à la Vanille, 12 quarts, caisse........		15 50
Green Menthe, 12 grandes bouteilles, caisse........		15 00
Cordials—E. Cusenier Fils Ainé & Co., Paris—		12½ litres
Crême de Mente, Verte (green)........		$14 50
Curaçao Sec, orange (stone jugs)........		15 00
Curaçao Sec, green (stone jugs)........		15 00
Anisette, en paniers de 2 pomponelles.		2 75
Anisette........		15 00
Prunelle Cusenier........		15 00
Crême de Moka........		15 00
Crême de Vanille........		15 00
Crême de Cacao Chouva, extra........		16 00
Liqueur d'Abricots........		15 00

4 DÉBOUCHÉS IMPORTANTS

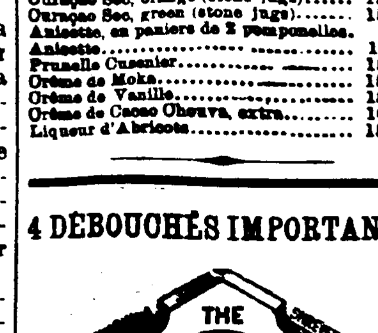

"Aucun embarras pour répondre aux questions".

Aucun Changement de Chars — AU Nord du Texas

Pour le service supérieur des passagers demandez A. S. GRAHAM, Agent des Passagers et des Billets, Hotel St-Charles.

1er mars—

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ

LOUISVILLE & NASHVILLE

ARRIVÉE.

No 1 fast line........	7:05 p
No 3 fast mail........	7:40 a
No 5 limited........	8:30 p
No 7 coast train, tous les jours, dimanche excepté.	8:55 a
No 9 Coast train, lundi seulement........	7:30 a
No 11 Coast train, tous les jours, excepté dimanche et lundi........	9:55 a
No 13 Dimanche excursion, dimanche seulement........	8:40 p
No 15 Dimanche excursion, dimanche seulement........	9:45 p
No 17 Mercredi excursion, mercredi seulement........	9:30 p

DÉPART.

No 2 fast mail........	7:45 p
No 4 limited........	11:15 a
No 6 fast line........	7:55 a
No 8 coast train, tous les jours, dimanche excepté........	4:00 p
No 10 Coast train, tous les jours, dimanche excepté.	5:00 p
No 12 Dimanche excursion, dimanche seulement........	7:05 a
No 14 Dimanche excursion, dimanche seulement........	8:05 a
No 16 Mercredi excursion, mercredi seulement........	8:05 a

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVÉE.

No 1 limited........	8:30 a
No 3 fast mail........	8:10 p

DÉPART.

No 2 limited........	7:30 p
No 4........	8:30 a

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVÉE.

No 23 local mail........	10:00 p
No 3 Chicago limited........	7:45 p
No 2 Louisville and Cincinnati limited........	7:45 p
No 1 fast mail........	8:30 a
No 1 Louisville & Cincinnati	8:30 a
McComb accomodation........	9:30 a

DÉPART.

No 24 local mail........	7:00 a
No 4 Chicago limited........	9:00 a
No 4 Louisville & Cincinnati limited........	9:00 a
No 2 fast mail........	8:00 p
No 2 Louisville & Cincinnati	8:00 p
McComb accomodation........	5:30 p

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY ROAD.

ARRIVÉE.

Memphis express........	11:30 a
Vicksburg express........	5:30 p
Baton Rouge accommodat'n	9:15 a

DÉPART.

Memphis express........	4:20 p
Vicksburg express........	8:15 a
Baton Rouge accommodat'n	4:30 p

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVÉE.

Texas et Mexique express...	7:00 p
California express........	7:55 a

DEPART.

Texas et Mexique express..	8:50 a
California express........	8:40 p

TEXAS AND PACIFIC.

ARRIVEE.

Fort Worth, Hot Springs et St Louis express........	6:15

DEPART.

California express........	8:15 a

EAST LOUISIANA RAILROAD.

ARRIVEE.

Du dépôt de la Queen and Crescent Press. Tous les jours excepté dimanche.

ARRIVEE.

No 7........	8:05 a

DEPART.

No 8........	4:00 p

Excursion du dimanche.

ARRIVEE.

No 5........	7:45 p

DEPART.

No 6........	7:45 a

Excursion du Mercredi pour Covington seulement.

ARRIVEE.

No 5........	7:45 p

DEPART.

No 10........	8:45 a

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVÉE.

Dimanche seulement.

Alger........	7:35 p

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger........	9:55 a

Samedi et dimanche seulement.

Alger........	9:55 a

Tous les jours excepté dimanche.

Alger........	6:40 p

DÉPART:

Dimanche seulement.

Alger........	8:00 a

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger........	4:30 p

Samedi et dimanche seulement.

Alger........	5:30 p

Tous les jours excepté dimanche.

Alger........	8:00 a

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVÉE.

Tous les jours excepté dimanche.

De Belair et Shell Beach....	9:10

Dimanche seulement.

De Belair........	7:00 a
De Shell Beach........	10.02 a
Shell Beach........	7:00 p

DÉPART.

Tous les jours excepté dimanche.

Pour Belair et Shell Beach..	4:10

Dimanche seulement.

Shell Beach........	5.30 a
Shell Beach........	8:00 a
Belair........	5:30 p
Shell Beach........	7:30 p